Identification des bâtiment protégés au titre des Monuments historiques :
1 : Portail Ouest de l'Eglise
2 : Eglise
3: Pavillon de l'ancien château

Identification du patrimoine non inscrit mais à préserver et du patrimoine rural :
A : Mairie
B : Communs de l'ancien château
C : Grille
D : Ancien couvent
E : Lavoir
F : Calvaire
G : Chapelles
H : Pont médiéval
I : Viaduc Ferroviaire
J : Grille d'entrée du parc de l'ancien château
K : Chapelle des Marais
L : Source d'originie gauloise
M : Source de la Nonette

Légende

- Zonage du PLU
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Espace de transition (jardin potager, verger, pature ou prairie arborée) à protéger
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine à préserver
- Zone non aedificandi
- Arbre remarquable à préserver
- Groupement d'arbres à préserver
- Petit patrimoine à préserver
- Vue à préserver
- Alignement d'arbres à protéger ou à conforter
- Cours d'eau ou fossé en eau à protéger
- Murs ou murets en pierre à préserver
- Etangs, mares ou bassin de rétention
- Zone Humide
- ZAC

Mairie de Nanteuil-le-Haudouin
8 Place de la République
60 440 Nanteuil-le-Haudouin

COMMUNE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION DU PLU

4.1 PLAN D'ENSEMBLE 1/8 000

Cabinet Greuzat
2 Bis Rue Louis Armand
60 800 Crépy-en-Valois
03 44 59 10 81
urbanisme@cabinet-greuzat.com

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil municipal en date du XX/XX/2025.

Le Maire,